

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE11

présenté par

Mme Batho, Mme Chatelain, M. Biteau, M. Fournier, Mme Laernoës et M. Tavernier

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions des alinéas 12 à 13 autorisent une généralisation de l'épandage par drone. Elles doivent être supprimées.